INTERMÉDIAIRE · 11 À 14 ANS

Hors de la Loi : trois chemins depuis 1779

Une promesse, deux sortes de papiers, et pourquoi il importe encore de savoir qui a gardé quoi.

Lis

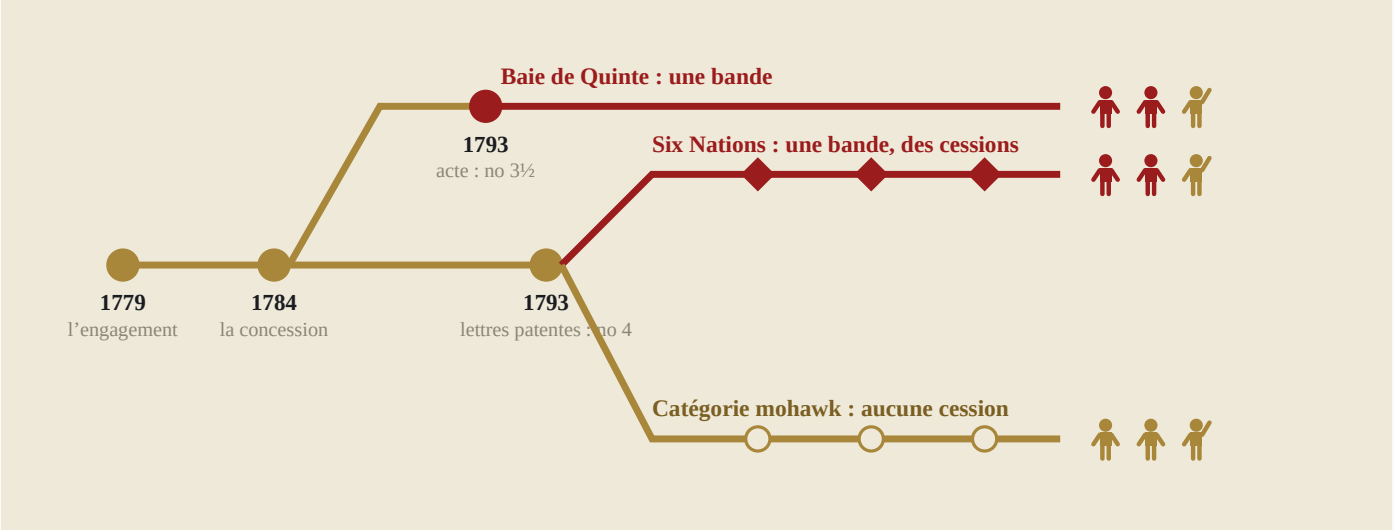
Pendant la Révolution américaine, les Mohawks de trois villages, Canajoharie, Tikondarago et Aughgugo, ont combattu aux côtés de la Couronne britannique et ont perdu leurs foyers. En 1779, le gouverneur de la Couronne, Frederick Haldimand, a promis de les rétablir. En 1784, il a tenu sa promesse en leur donnant des terres : six milles de profondeur de chaque côté de la rivière Grand, du lac Érié jusqu’à sa source, dont eux et leur postérité devaient jouir « pour toujours ».

En 1793, la Couronne a émis de nouveaux papiers. Des Mohawks s’étaient établis à la baie de Quinte. Ils ont accepté un acte et se sont placés sous la protection de la Couronne. À la rivière Grand, la Couronne a émis des lettres patentes aux Six Nations, comme un seul groupe. Les Six Nations les ont acceptées. Beaucoup de Mohawks les ont refusées, parce qu’elles n’étaient pas pour les Mohawks seulement.

Bien plus tard, en 1876, le Canada a adopté la Loi sur les Indiens. Elle décide qui est un « Indien » selon la loi. Elle fait des terres détenues pour un groupe une réserve, que le groupe, appelé une bande, peut céder par un vote. La Nation mohawk de Grand River affirme que ceux qui ont gardé la promesse de 1784 sont autre chose : une catégorie de personnes et leurs descendants, hors de la Loi, dont les terres n’ont jamais été cédées.

Observe

Comment lire le schéma : tout le monde commence en or. Les chemins rouges ont pris un acte de la Couronne; les losanges sont des terres cédées; les cercles vides montrent qu’il n’y en a eu aucune.



© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

INTERMÉDIAIRE · 11 À 14 ANS

Hors de la Loi : trois chemins depuis 1779

Mots à connaître

Mot	Ce qu’il veut dire ici
Engagement	Une promesse solennelle, ici celle de la Couronne en 1779.
Postérité	Tous les descendants d’une personne, y compris ceux qui ne sont pas encore nés.
Lettres patentes	Un document par lequel la Couronne concède une terre.
Loi sur les Indiens	Une loi du Canada, depuis 1876, sur les « Indiens », les bandes et les réserves.
Bande	Un groupe reconnu selon la Loi sur les Indiens.
Réserve	Une terre détenue par la Couronne pour une bande.
Cession	Le fait de remettre une terre à la Couronne.

Travaille avec une source primaire

> *« ... Sa Majesté ayant bien voulu ordonner que, en considération de l’attachement précoce à sa cause manifesté par les Indiens mohawks, et de la perte de leur établissement qu’ils ont ainsi subie ... leur attribuant à cette fin six milles de profondeur de chaque côté de la rivière ... dont eux et leur postérité doivent jouir pour toujours. »*
>
> La proclamation de Haldimand, 25 octobre 1784 (extrait, traduction libre de l’anglais).

Interroge la source	Ta réponse
Qui l’a écrite, et pour qui?	
Pourquoi a-t-elle été écrite? Trouve la raison dans le texte.	
Que promet-elle, et pour combien de temps?	
Que ne peut-elle pas nous dire?	

Trois points de vue

Le même document de 1793, décrit de trois façons. Lis-les, puis explique pourquoi ils diffèrent.

Qui	Comment ils décrivent les lettres patentes de 1793
Le Canada et les tribunaux	Une concession aux Six Nations; la terre est détenue par la Couronne pour une bande.
Les Six Nations de la rivière Grand	Une concession qui a confirmé une partie de leurs terres; une grande partie du reste a été prise à tort.
La Nation mohawk de Grand River	Un document que les Mohawks ont refusé; ils ont gardé la promesse de 1784.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

INTERMÉDIAIRE · 11 À 14 ANS

Hors de la Loi : trois chemins depuis 1779

Affirmation, preuve, raisonnement

Choisis une affirmation de l’affiche, par exemple « la catégorie n’a jamais cédé ses terres » ou « les lettres patentes ont été signées par la Couronne seule ». Puis remplis le tableau.

Affirmation	Preuve (tirée de l’affiche, du texte ou de la source)	Raisonnement (pourquoi la preuve appuie l’affirmation, ou non)

Réponds

1. **Importance historique.** Nomme les trois villages. Pourquoi la Couronne a-t-elle fait une promesse à leurs habitants?

2. **Preuves.** Que veut dire « postérité », et pourquoi est-ce important que la concession de 1784 la mentionne?

3. **Cause et conséquence.** Que s’est-il passé à la baie de Quinte en 1793? Et à la rivière Grand?

4. **Continuité et changement.** Dans le schéma, pourquoi deux chemins sont-ils rouges et un en or?

5. **Perspective historique.** Choisis un point de vue dans le tableau. Pourquoi ce groupe décrirait-il les lettres patentes ainsi?

6. **Dimension éthique.** Le chemin des Six Nations a des losanges, celui de la catégorie a des cercles vides. Qui devrait pouvoir céder une terre promise « pour toujours »?

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

INTERMÉDIAIRE · 11 À 14 ANS

Hors de la Loi : trois chemins depuis 1779

Réfléchis. Si une promesse est faite à des personnes « et à leur postérité », qui peut y renoncer? Des personnes qui ne sont pas encore nées peuvent-elles accepter quoi que ce soit? Écris ou discute ta réponse.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

INTERMÉDIAIRE · 11 À 14 ANS

Hors de la Loi : trois chemins depuis 1779

Tâche d’évaluation : Trois chemins depuis 1779 : raconte l’histoire de l’un d’eux

Montre ce que tu as appris en l’expliquant à quelqu’un d’autre. Ton travail doit aider une personne qui n’a jamais vu l’affiche à la comprendre.

Choisis une option

Une lettre	Écris une lettre d’une page à ton député ou au roi pour expliquer pourquoi la catégorie mohawk se tient hors de la Loi sur les Indiens, et ce que veulent dire les trois chemins depuis 1779.
Une infographie	Conçois une affiche d’une page qui explique pourquoi la catégorie mohawk se tient hors de la Loi sur les Indiens, et ce que veulent dire les trois chemins depuis 1779, avec un dessin qui met une personne dans l’image.
Un court exposé ou balado	Enregistre ou présente un exposé de deux à trois minutes qui explique pourquoi la catégorie mohawk se tient hors de la Loi sur les Indiens, et ce que veulent dire les trois chemins depuis 1779 à quelqu’un de ton âge.

Ce que ton travail doit contenir

- Au moins trois faits avec leurs dates.
- Une citation de la source primaire, la proclamation de Haldimand, 25 octobre 1784, entre guillemets.
- Au moins trois des « Mots à connaître », bien employés.
- Un point de vue autre que celui de la Nation mohawk de Grand River, expliqué avec équité (le Canada et les tribunaux, les Six Nations de la rivière Grand).
- Ta propre affirmation, avec la preuve et le raisonnement.
- La liste des sources utilisées.

Étapes

- Jour 1 : relis l’affiche et cette fiche; choisis ta forme; écris ton affirmation en une phrase.
- Jour 2 : rassemble tes faits, ta citation et l’autre point de vue; planifie ton travail.
- Jour 3 : fais un premier jet; échange avec un ou une camarade : un compliment et une suggestion chacun.
- Jour 4 : améliore ton travail, vérifie les critères de réussite et remets-le.

Critères de réussite : vérifie avant de remettre ton travail

	Mon affirmation est claire.
	Mes faits et mes dates sont exacts.
	J’ai cité la source exactement et j’ai dit d’où elle vient.
	J’ai expliqué un autre point de vue avec équité.
	J’ai employé correctement au moins trois mots nouveaux.
	J’ai donné la liste de mes sources.

Échéance : Environ quatre jours de classe après le début. Évalué avec la grille d’évaluation de la page du personnel enseignant.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

INTERMÉDIAIRE · 11 À 14 ANS

Hors de la Loi : trois chemins depuis 1779

Pour le personnel enseignant : normes visées

Compétences universelles	Repérer les faits et les affirmations clés; Comprendre les perspectives et les points de vue; Faire des liens, du personnel à la communauté et aux grands systèmes; Analyser et évaluer les preuves. Les mêmes partout, quel que soit le programme-cadre.
Programme-cadre	Histoire de l’Ontario, 7e année, domaine A, *La Nouvelle-France et l’Amérique du Nord britannique, de 1713 à 1800* : les loyalistes, les alliés des Premières Nations et les terres après la Révolution américaine. Histoire de l’Ontario, 8e année, domaine A, *La création du Canada, de 1850 à 1890* : la Loi sur les Indiens de 1876 et ses effets sur les Premières Nations.
Attentes spécifiques	Le personnel enseignant choisit les attentes spécifiques à évaluer. Les activités soutiennent les attentes d’enquête, d’application et de contexte de chaque domaine A.
Pensée historique	Chaque question nomme son concept : importance historique, preuves, cause et conséquence, continuité et changement, perspective historique, dimension éthique.
Processus d’enquête	Formuler des questions, recueillir et organiser (le tableau de la source), interpréter et analyser (trois points de vue), évaluer et tirer des conclusions (questions 5 et 6), communiquer (Réfléchis).
Niveau de lecture	Texte mesuré à l’indice de lisibilité de Kandel et Moles 83.
Langage clair	Rédigé selon la norme ISO 24495-1; les mots nouveaux sont enseignés dans « Mots à connaître ».
Équilibre	Trois points de vue côte à côte; la fiche dit clairement qu’elle explique la position de la Nation mohawk de Grand River.
Durée et matériel	Deux périodes de 40 à 50 minutes. Crayons de couleur pour le schéma, s’il est imprimé en noir et blanc.
Adaptations	Lire le texte à voix haute ou en dyades; accepter des réponses orales aux questions 1 à 4; fournir la source avec les mots clés surlignés; prolonger par une courte lettre écrite selon l’un des trois points de vue.

Évaluation : la grille d’évaluation du rendement

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Connaissance et compréhension	Nomme quelques faits avec de l’aide	Nomme les villages, la promesse et les lettres patentes	Explique avec exactitude la concession de 1784 et les lettres patentes de 1793	Les explique, ainsi que la différence entre une bande et une catégorie
Habiletés de la pensée	Répond en utilisant peu la source	Utilise la source en partie	Utilise la source pour appuyer ses réponses	Évalue les trois points de vue à la lumière de la source
Communication	Idées peu claires	Certaines idées sont claires	Idées claires, avec les mots nouveaux	Idées claires, précises, mots nouveaux bien employés
Mise en application	Fait peu de liens	Fait un lien simple avec aujourd’hui	Relie 1784 à la Loi sur les Indiens aujourd’hui	Les relie et explique pourquoi c’est encore important

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

INTERMÉDIAIRE · 11 À 14 ANS

Hors de la Loi : trois chemins depuis 1779

Corrigé

	Une bonne réponse comprend
1	Canajoharie, Tikondarago, Aughgugo. Ils ont combattu aux côtés de la Couronne et ont perdu leurs foyers.
2	Tous les descendants, y compris ceux qui ne sont pas nés : la concession dure à travers toutes les générations.
3	Baie de Quinte : un acte accepté (traité no 3½). Rivière Grand : les Six Nations ont accepté les lettres patentes; beaucoup de Mohawks les ont refusées.
4	Les chemins rouges ont pris un acte de la Couronne et sont devenus des bandes selon la Loi; le chemin en or a gardé la concession de 1784.
5	Une raison liée à la situation du groupe : le droit canadien, les revendications des Six Nations, ou le refus des Mohawks.
6	Un avis motivé : par exemple, que seules les personnes à qui la promesse a été faite, et leurs descendants, le pourraient; que personne ne peut accepter au nom de ceux qui ne sont pas nés.

Sources : l’engagement de Haldimand, 1779; la proclamation de Haldimand, 1784; l’acte et les lettres patentes de Simcoe, 1793; la Loi sur les Indiens, 1876. Cette fiche explique la position de la Nation mohawk de Grand River à côté d’autres points de vue. Les citations sont traduites librement de l’anglais.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.